

# BRÈVES

nouvelles de  
St-Cyr

Lettre d'information n° 14 - Décembre 2018

## Le mot du Maire

La lecture des brèves précédentes vous aura permis de voir que la rumeur qui courait sur l'abandon du commerce est infondée. Saint-Cyr a un atout que bien des communes n'ont pas. La RD 21 est un axe très fréquenté, les parkings y sont nombreux et l'emplacement choisi n'est pas anodin... Rendez-vous en page intérieure, vous y verrez la motivation du choix de ce multiservice par la municipalité.

Une dernière précision sur le sujet. Le permis de construire n'a été déposé qu'après une multitude de tests sur la nature du sol, ce qui a permis d'en définir l'emplacement.

La réussite de cette municipalité est notre fierté. Les promesses électorales de 2014 sont tenues, voir dépassées. Les chantiers qui étaient en cours sont terminés et je vous invite à découvrir dans les pages intérieures, le coût de chaque réalisation et le reste à charge communal.

La rigueur qui nous caractérise devrait permettre d'aller au-delà de ce qui était envisagé, mais la prudence est de mise. Nous ne vous communiquons que les projets que nous sommes sûrs de pouvoir tenir. Ils prennent en compte, la zone concernée, l'aspect sécuritaire, et l'urgence. La démagogie n'a pas de place en matière d'investissement, la réflexion menée en amont de toute décision par la municipalité, est des plus sérieuses.

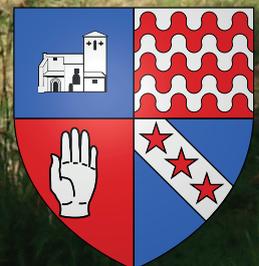
Le bilan que cette municipalité a réalisé (sous une seule mandature et dans des conditions particulières) est sans précédent. Il sera porté à votre connaissance secteur par secteur, 1<sup>er</sup> semestre 2019.

La révision globale de notre PLU est terminée. Sa mise en application devrait intervenir courant 2019. Je ne vous cache pas que sa réalisation a été fastidieuse. Le contexte réglementaire qui a subi bien des modifications fera des déçus, mais aussi des heureux. Ce qui ne pouvait se réaliser sous le PLU de 2006 permettra par une modification du règlement (en conformité avec les lois actuelles), d'aménager certains projets, y compris en zone A ou N.

Pour terminer, j'en profite pour vous souhaiter à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

Très respectueusement,

Louis FURLAUD.



Mairie de Saint-Cyr – 8, Rue de la Liberté  
87310 SAINT-CYR  
Tél : 05 55 00 00 58  
Fax : 05 55 00 05 55

mail : [mairie.st-cyr@wanadoo.fr](mailto:mairie.st-cyr@wanadoo.fr)

Site internet : [www.saint-cyr-limousin.fr](http://www.saint-cyr-limousin.fr)

Responsable de publication : Louis FURLAUD

# Les chantiers réalisés

## L'assainissement collectif de la Bourgonie

Après un retard très conséquent, dû aux intempéries, le chantier de la Bourgonie a été réceptionné le 22 juin 2018, les travaux réalisés par l'entreprise CMC TP de Saint-Laurent-sur-Gorre ont débuté le 9 octobre 2017.

Conformément à notre habitude, il est porté à votre connaissance le coût de revient de ce projet, son montage financier et le reste à charge communal.

### Les dépenses :

- Bornage terrain ..... 946,76 € TTC
- Achat terrain (pas de TVA) ..... 1 500,00 €
- Frais de notaire ..... 339,00 € TTC  
(TVA sur 150 € H.T. soit 180 € T.T.C.)
- VRD'EAU conseil (Maître d'œuvre) ..... 17 850,00 € TTC
- Annonce légale ..... 102,00 € TTC
- Travaux par CMC TP ..... 293 965,20 € TTC
- Tests de réception ..... 8 673,00 € TTC
- Frais de branchement ..... 324,72 € TTC

**Total des dépenses ..... 323 700,68 € TTC**

### Les recettes :

- Département ..... 97 975,73 €
- Agence de l'eau ..... 106 829,40 €

**Total des recettes ..... 204 805,13 €**

- FCTVA ..... 52 827,72 €

**Fonds propres de la commune ..... 66 067,83 €**

**NOTA :** Pour être objectif, aux fonds propres de la commune il faudrait y enlever la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) qui est payée lorsque vous êtes branché. Elle s'élève à 750 € par branchement pour l'ensemble du territoire communal. Elle est parmi la moins chère de la Communauté de Communes Ouest Limousin. Pour l'instant, la commune a émis 5 titres, d'autres sont à venir.



**Ce projet a donc été financé à 79,50%, ce qui donne un reste à charge commune de 20,50%.**

## ÉCOLE

La réfection des salles de classes se poursuit. La fermeture d'une classe pour cause de « baisse des effectifs » a bouleversé la gestion « pédagogique » des enfants de notre commune (scolarisés dans notre école). Cela nous a obligé à repenser (avec les enseignants), l'espace qui leur est dévolu.

Les travaux prévus (pendant les grandes vacances scolaires) et arrêtés lors du conseil d'école de juin 2018 ont été réalisés en régie par les agents communaux. Ils ont donné (une fois encore) le meilleur d'eux-mêmes pour faire face aux exigences que la conjoncture nous impose. Leur implication et leurs compétences permet à la commune de faire face aux nombreux problèmes posés par la vétusté de certains bâtiments. Nous les remercions publiquement.



# Les chantiers réalisés - suite

## Mise aux normes de la salle polyvalente

Commencée avec du retard (pour causes multiples, mais indépendantes de la volonté municipale), ce chantier a été réceptionné le 28 août 2018. Il s'agit d'une 1<sup>ère</sup> tranche qui concerne l'accessibilité, la réfection des ouvertures (portes et fenêtres). Les sanitaires, les cuisines ont été refaites aux normes. Voici son coût de revient, son mode de financement et le reste à charge commune.

### Les dépenses :

- Maîtrise d'œuvre ..... 11 000,00 € HT
- Travaux ..... 81 670,60 € HT
- Coordination SPS ..... 500,00 € HT
- Contrôle technique ..... 1 460,00 € HT
- Etagères ..... 648,00 € HT
- Chariot/rehausseur ..... 560,00 € HT
- Assurance dommage ouvrage ..... 4 200,00 € HT

**Total des dépenses ..... 100 038,60 € HT**

### Les recettes :

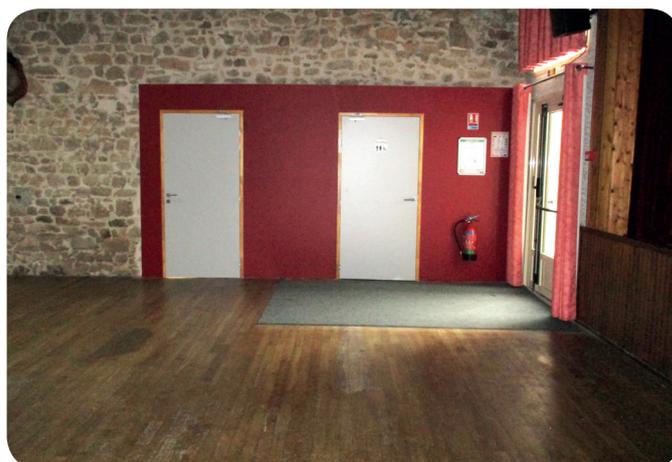
- Subvention Département ..... 35 105,20 €
  - 30% aménagement : ..... 8 241,10 €
  - 40% accessibilité : ..... 26 864,10 €
- Subvention État 25% ..... 23 657,90 €

**Total des recettes ..... 58 763,10 €**

**Fonds propres de la commune : ..... 41 275,50 €**

**Ce projet a donc été financé à 58,74 % sur le HT, ce qui donne un reste à charge de la commune de 41,26 %.**

**Précision :** Suite à la mise aux normes de la salle des fêtes, **le local informatique est transféré à la résidence « les Rosiers »**, au 1<sup>er</sup> étage. Cet appartement a été repensé et aménagé par les agents communaux à moindre frais pour la commune.



# Les chantiers réalisés - suite

## Réfection des fenêtres du sous-sol de la résidence des Bleuets

L'amélioration des bâtiments communaux planifiés par cette municipalité suit son cours. Après avoir réalisé l'isolation des plafonds de la partie sous-sol et le plancher des logements, il restait à changer les fenêtres de ce dernier qui étaient dans un état de vétusté déplorable. C'est chose faite.

Financé à 30% par une subvention du Département de 1740 € (qui sera versé en 2019), le prix de revient est de : 6 947,44 € TTC.

**Le reste à charge commune s'élève à 4 059,22 € TTC.**



## Réfection de la route du Petit Moulin

Cette voie communale se trouvant depuis de nombreuses années dans un état qui posait problème, la municipalité a décidé de la rénover. Saisissant une opportunité d'un financement du Département plus avantageux que ce qui était prévu, les travaux ont débuté le 24 septembre 2018 et ont été réceptionnés le 22 octobre 2018.

Son coût de revient s'élève à **19 957,00 € TTC.**

Subventionné sur le H.T. à 50% par le Département :

**Le reste à charge commune est de : 8 216,82 € TTC.**



## Réalisation du parking en centre-bourg : « ancienne résidence des Tilleuls »

Les travaux ont débuté le 23 juillet 2018. Ils ont été réceptionnés le 18 octobre 2018. Son prix de revient s'élève à 30 209,10 €. Il a été financé de la façon suivante :

### Les dépenses (H.T.) :

- Aide à maîtrise d'œuvre ..... 1 400,00 €
- Travaux (réalisés par l'entreprise CMC TP) ..... 22 341,38 €
- Achat fournitures (pour réalisation d'un mur) .. 1 483,00 €
- Travaux en régie\* ..... 4 984,72 €

**Total des dépenses ..... 30 209,10 €**

\* La TVA n'incluant pas les travaux en régie, elle s'élève à 5 044,88 € ce qui donne une dépense TTC de **35 253,98 €**

Ces travaux permettent d'effectuer (à moindre coût) des investissements réalisés par nos agents techniques, qui ont été recrutés sur leurs capacités de polyvalence. Ceci démontre la gamme de compétence qui les caractérise. Leur dévouement et leur implication est à la hauteur des attentes de la municipalité. Je les en remercie.

### Plan de financement définitif HT :

- Subvention du Département (30%) ..... 9 063,00 €
- Subvention de l'Etat (DETR 25%) ..... 7 552,00 €
- Fonds propres de la commune (45%) ..... 13 594,10 €

**Total ..... 30 209,10 €**

**Ce projet à donc été financé à 55% sur le HT.**



Ce chantier augmente les places de stationnement en centre-bourg. Il a permis la récupération de la TVA liée à la démolition d'un bâtiment communal pour cause d'indécence, et nous espérons qu'il réglera le stationnement anarchique de la « dépose » des enfants à l'école.

# Les chantiers planifiés sur 2019

## Voirie

Il est prévu de faire réaliser les trottoirs des lotissements du Bouquet et des Judies. Accompagné par l'ATEC 87 pour la réalisation de ce projet, les demandes de subventions auprès du Département viennent d'être déposées. Vous serez en temps et en heure informés de la réalisation de ce projet, qui va mettre un terme à une lacune qui posait de gros problèmes d'entretien et de sécurité.

Est également programmé, par l'intermédiaire du Syndicat Mixte Vienne et Gorre\*, la réfection des chemins suivants :

- Goudronnage du chemin de l'étang au BOUQUET, les constructions qui le bordent étant sur le point d'être achevées.
- La réfection de la voie intérieure (prolongée par un chemin communal) à LA BRUNIE.
- La réfection du chemin des RATELADIES. Particulièrement dégradé, les points à temps ne suffisent plus pour en garantir la sécurité. Il est donc prévu de faire faire un goudronnage en bicouche.

\* Nous venons d'apprendre que le SMVG, risque de se voir attribuer moins de subvention que ce qui était prévu. Si c'est le cas, en fonction de nos possibilités financières, il nous faudra faire le choix d'étaler dans le temps la réfection des chemins prévus. Nous en saurons plus vers le mois d'avril 2019, et vous en serez informé dans les prochaines brèves, courant du 1<sup>er</sup> semestre 2019.



## Projet phare de la municipalité

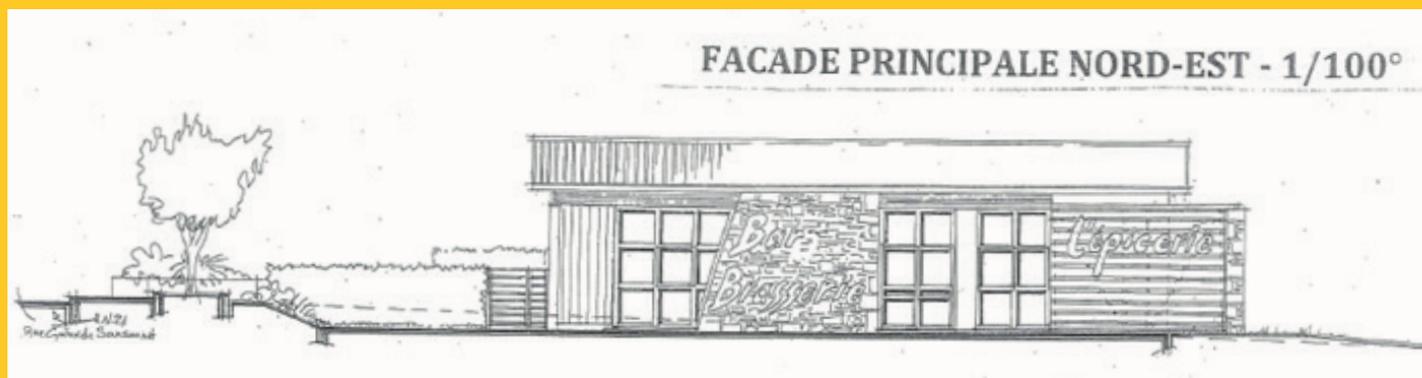
### La création d'un commerce multi-services

En 2016, la commune a vu ses deux commerces « privés » cesser leurs activités. La municipalité a fait le choix de créer un commerce de proximité pour la raison suivante :

**La réalisation de ce projet est étroitement liée à celle du lotissement « intergénérationnel »** qui sera situé dans le prolongement de la zone pavillonnaire du Bouquet, dans lequel il y aura des parcelles destinées aux familles, et d'autres à nos aînés. Ces dernières devraient faire l'objet d'un financement par l'ODHAC. Cette initiative de logements aménagés leur permettra, de vieillir heureux à Saint-Cyr.

Or, ce genre de financement ne peut être obtenu que s'il existe des commerces de proximité et une liaison courte. Ce sera le cas, et un « **emplacement réservé** » lui est dévolue dans la révision globale du PLU en cours. Elle partira du lotissement pour déboucher devant l'église, permettant ainsi de circuler en toute sécurité, en évitant la RD 102 en direction de Saint-Auvent.

Le plan de financement étant sur le point d'être arrêté, la consultation des entreprises est lancée. L'objectif étant de voir les travaux débiter fin du premier trimestre 2019. La municipalité ne manquera pas de vous communiquer toutes les informations vous permettant de suivre l'évolution de ce dossier.



# Le mot du Comité des Fêtes

Le comité des fêtes de Saint-Cyr, composé de 12 membres actifs, propose de nombreuses activités au fil de l'année dans un esprit convivial et festif.

Nous commençons l'année par une **chasse aux œufs** proposée à tous les enfants du village le matin de Pâques. Au mois de juin, **la concentration de voitures anciennes** qui a fédérée beaucoup de monde cette année sera reconduite le 16 juin 2019. Plusieurs animations seront proposées (démonstration des pompiers de Saint-Laurent-sur-Gorre, sécurité routière etc.).

Début juillet, la traditionnelle **marche semi-nocturne avec soupe à l'oignon** qui a rassemblée beaucoup de monde sera reconduite en 2019.

A l'automne une **nouvelle marche matinale à la découverte de la campagne Saint-Cyrenne**

sera proposée et un apéritif gourmand clôturera cette demi-journée. **Une veillée avec ambiance musicale et jeux** vous sera proposée courant Novembre.

Bien entendu, le Comité des Fêtes propose toujours son **atelier informatique** tous les mardis après-midi sous l'égide de M. PUYRAVEAU.

Le comité des fêtes de Saint-Cyr remercie Mr. le Maire, ainsi que tous les membres du conseil municipal pour leur soutien.

Le comité des fêtes espère que ces diverses manifestations susciteront un vif intérêt auprès des Saint-Cyriens et les inciteront à partager ensemble ces moments conviviaux et ainsi faire perdurer ces rassemblements festifs.

## Appel au civisme

### TERRAINS PRIVÉS NON ENTRETENUS

Les propriétaires de terrain situés en milieu habités, ont l'obligation de veiller à leur entretien. Il ne s'agit pas uniquement d'un problème environnemental. Il y va de la sécurité de vos enfants et de vos animaux de compagnie.

En effet, une végétation abondante est le refuge idéal pour les nuisibles.

### TOUT À L'ÉGOUT

Les interventions de la SAUR ne cessent de se multiplier pour des **problèmes liés à l'utilisation de lingettes, de tampons ou de serviettes hygiéniques**. Cela devient un problème récurrent, notamment sur les stations de GORRETIE, de BEAUBREUIL, du GRAND-VEDEIX et les pompes de relevages du BOURG et de la BUCHERIE. Cela à un coût.

Il est regrettable de constater que certains administrés reliés à l'assainissement collectif ont une attitude préjudiciable. **Il est temps que cela cesse**. La municipalité ne peut éternellement prendre en compte les incivilités d'un petit nombre de personnes.

Les coûts engendrés devront (si cela continue) être répercutés sur l'ensemble des administrés reliés à l'assainissement collectif.

**C'est injuste**, car il suffirait que les auteurs de ces faits, corrigent leur comportement pour que soient réglés ces dysfonctionnements.

Nous devons donc, une fois encore, rappeler que les utilisateurs des produits mis en cause, doivent **les jeter dans les poubelles et non dans les WC**.

## Évolution de la révision globale de notre PLU

La compétence « Urbanisme » étant transférée à la CCOL, le président de la communauté de communes et moi-même avons été convoqués (pour avis de la CDPENAF) rue des pénitents Blancs à Limoges, le lundi 19 novembre 2018.

Le document présenté étant satisfaisant, et aucune demande rectificative n'étant formulée, il a été accepté à l'unanimité. De ce fait, **l'enquête publique va pouvoir être lancée**.

Il est utile de préciser, que c'est la communauté de communes qui va saisir le tribunal administratif pour désignation du commissaire enquêteur. Dès que nous connaissons, son nom et les dates qui seront retenues pour son déroulement, vous en serez avisés par voie de presse  par voie d'affichage.

## Mise au point

Les abonnés du « POPULAIRE » ont pu lire dans ce quotidien (fin de la 1<sup>ère</sup> quinzaine d'octobre 2018) la liste des communes qui auraient augmenté la taxe d'habitation.

La façon dont est formulée cet article est tendancieuse, car s'il est vrai qu'il y a augmentation de cette taxe, ce n'est pas de notre fait. Allez à la dernière page de ce que vous avez à payer, vous verrez que ce sont les bases, la valeur locative et l'intercommunalité qui ont été augmentées et non la commune qui depuis l'élection de **cette municipalité n'a jamais augmenté les taxes « ménages »**.

### Comment est calculée la Taxe d'Habitation ?

L'opération est complexe et **dépend de la valeur locative cadastrale** de votre logement (déterminée par l'administration fiscale, selon la catégorie de l'habitation, de la surface, du confort, etc.) diminuée de certains abattements, pour charge de familles et en fonction de vos revenus. On obtient ainsi la valeur locative nette.

Pour connaître le montant de la Taxe d'Habitation, il faut ensuite multiplier cette valeur locative nette par les taux d'imposition *votés par votre commune*.

## Entretien voirie

Il existe des compétences départementales, communautaires et communales.

Dans le cadre de la compétence communale, nous sommes responsables du centre-bourg, des hameaux et de l'entretien de 25 kms de chemins sur 80 kms que compte la commune.

Il s'agit des chemins inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), à savoir : le circuit des étangs, auquel s'ajoute les chemins de Grande Randonnée (GR).

90,13% (soit 34 076 kms) de notre voirie est transférée à la Communauté de Communes Ouest Limousin (CCOL). Le budget qui lui est attribué en charges transférées est très conséquent... La gestion de ce vaste territoire pose quelques problèmes.

Nous comprenons les mécontentements, mais, nous vous invitons à la patience. La fusion des deux communautés de communes a mis en avant nos différences.

Nous vous rappelons que cela nous a été imposé par la loi NOTRE (réforme des collectivités territoriales). L'équilibre financier, et la gestion des charges transférées en voirie, n'est pas facile.

La préoccupation des représentants de chaque commune et de « l'exécutif » de la CCOL, étant de veiller au juste équilibre...

## État civil

Est arrivé parmi nous

8 juillet 2018, Aubin GERMAIN SARRE

Se sont mariés

18 août 2018, Christian, Claude MICHAUD et Corinne, Josiane, Danielle PETIT

22 septembre 2018, Mathieu, Herbert, Aldo PERRIER et Jessica, Ali, Jarman WEEB

Nous a quitté

13 novembre 2018, Jean-Marie ABEILLON

## Site internet

Ce dernier vient d'être actualisé grâce à la collaboration de M. LAMONERIE René. La municipalité lui en est très reconnaissante et tient à lui adresser publiquement ses remerciements. Son dévouement à la cause communale n'est plus à démontrer y compris au travers du comité des fêtes qui gère l'atelier informatique avec la collaboration de M. PUYRAVEAU, pour le plus grand plaisir de nos aînés.

La demande formulée par les parents d'élèves sur la communication des menus de la cantine est prise en compte par le secrétariat de Mairie. Chaque semaine ils seront mis en ligne le vendredi après-midi. De plus, dans quelques semaines, les intéressés, pourront constater, la mise en place de produit « BIO ». L'idée retenue par la municipalité, étant de mettre un produit bio par jour.

Rendez-vous sur [www.saint-cyr-limousin.fr](http://www.saint-cyr-limousin.fr)

## Dates à retenir

- Arbre de Noël, organisé par les parents d'élèves le 21 décembre 2018
- Vœux du maire le samedi 12 janvier 2019 à 12h00 à la salle des fêtes
- Loto des parents d'élèves le 3 mars
- Vide-grenier et marché aux fleurs le 5 mai
- Manifestation festive la Saint-Cyrienne, organisée par le comité des fêtes le 16 juin 2019



# ANNUAIRE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Communauté de communes Ouest Limousin  
La Monnerie - 87150 Cussac  
contact@ouestlimousin.com / 05 55 78 84 07  
[www.ouestlimousin.com](http://www.ouestlimousin.com)

## ENFANCE - JEUNESSE

### Enfance

enfance@ouestlimousin.com

### Crèches

Les Petits Filous, Saint-Laurent-sur-Gorre  
lespetitsfilous@ouestlimousin.com ..... 05 55 48 10 10

L'Île aux trésors, Cussac  
lileauxtresors@ouestlimousin.com ..... 05 19 99 24 47

### Lieu d'Accueil Enfants Parents

La Planète du Petit Prince, Saint-Mathieu  
laep@ouestlimousin.com

### Relais d'Assistants Maternels

Les P'tits Ram'heures, Saint-Laurent-sur-Gorre  
lesptitsramheures@ouestlimousin.com ..... 05 55 00 18 02

Au Pays de Gulliver, Cussac  
ramcussac@ouestlimousin.com ..... 05 87 33 00 79

### Jeunesse

jeunesse@ouestlimousin.com ..... 05 55 48 19 21 / 06 77 50 16 53

### Accueil de loisirs

Les Hirondelles, Cognac-la-Forêt ..... 06 70 51 30 55  
leshirondelles@ouestlimousin.com ..... 05 55 03 52 83

La Clé des Champs, Maisonnais-sur-Tardoire ..... 06 76 79 36 93  
lacleeschamps@ouestlimousin.com ..... 05 55 70 02 28

Les Écureuils, Saint-Laurent-sur-Gorre ..... 06 71 83 64 76  
lesecureuils@ouestlimousin.com ..... 05 55 00 18 02

### Garderies et activités périscolaires

periscolaire@ouestlimousin.com ..... 05 55 48 19 21

### Adolescents

ados@ouestlimousin.com ..... 05 55 48 19 22

Jeun's Club, Oradour-sur-Vayres  
jeuns.club@ouestlimousin.com ..... 06 74 56 36 24

Jeun's Sports, Saint-Laurent-sur-Gorre  
jeuns.sports@ouestlimousin.com ..... 06 87 53 29 90

## ENVIRONNEMENT

### Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC

spanc@ouestlimousin.com ..... 05 55 48 19 24

### Collecte des ordures ménagères

om@ouestlimousin.com ..... 05 55 78 84 07

## SOCIAL

### Centre Intercommunal d'Action Sociale - CIAS

cias@ouestlimousin.com  
Point-écoute ..... 05 55 48 93 90

### Maison de retraite Dins Lou Pélou (EHPAD)

3, rue du Fromental - 87150 Cussac  
ehpadcussac@wanadoo.fr ..... 05 55 70 91 54

### Résidence Services des Feuillardiers

3, rue du Fromental - 87150 Cussac ..... 05 55 70 91 54

## CULTURE, TOURISME & SPORTS

### Sports

sports@ouestlimousin.com ..... 05 55 48 19 22 / 06 87 53 29 90

### Tourisme

tourisme@ouestlimousin.com  
Accueil d'Oradour-sur-Vayres ..... 05 55 78 22 21  
Accueil de Saint-Laurent-sur-Gorre ..... 05 55 00 06 55  
La Boutique des Créateurs ..... 05 55 78 22 21

### Lecture publique

mediatheques@ouestlimousin.com  
Saint-Laurent-sur-Gorre ..... 05 55 48 18 18  
Cussac ..... 05 55 00 44 34  
Oradour-sur-Vayres ..... 05 55 78 14 37  
Cognac-la-Forêt ..... 05 55 77 49 78  
Marval ..... 05 44 22 97 19  
Saint-Mathieu ..... 05 55 09 81 44

### Culture, patrimoine & vie associative

assoculture@ouestlimousin.com ..... 05 55 78 11 88

## NUMÉRIQUE

### Communication

communication@ouestlimousin.com ..... 05 55 78 11 88

### Aménagement numérique

numerique@ouestlimousin.com ..... 05 87 33 00 72

